



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaques de scolytes dans les forêts du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté

Question écrite n° 15970

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation quant aux conséquences pour la filière forêt-bois des nombreuses attaques de scolytes dont ont été la cible les résineux des forêts du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté. Le pullulement de ces coléoptères xylophages a causé, sur 3 200 ha, le dépérissement de près d'un million de mètres cubes d'épicéas, représentant 30 % de la récolte annuelle moyenne de résineux. Pour surmonter cette crise, les professionnels du secteur tiennent pour urgent de sortir au plus vite les bois atteints des forêts. Dans cette perspective, les différents acteurs de la filière ont besoin du soutien des pouvoirs publics, pour favoriser, dans les meilleures conditions matérielles, le transport des bois gagnés par les scolytes vers les régions à même de l'exploiter, comme le sud-ouest, et apporter aux communes et aux entreprises concernées l'accompagnement financier et logistique le plus adapté. Il souhaite connaître les initiatives que le Gouvernement souhaiterait prendre dans ces circonstances.

Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes de l'été et de l'automne 2018 dans ces deux régions. La première cartographie réalisée par le service régional de traitement d'image et de télédétection (Sertit) de l'Université de Strasbourg vient d'être fournie aux opérateurs forestiers publics et privés. Il s'agit de l'état des lieux sur la base des photos satellites prises fin septembre 2018 des surfaces rougies (manifestation du dépérissement consécutif aux attaques de scolytes). Une actualisation de cet état des lieux est prévue sur la base de photos satellites prises au cours du premier trimestre 2019 car les rougissements consécutifs aux attaques de la saison 2018 se sont poursuivis depuis fin septembre. La mise à disposition de ces cartographies poursuit un objectif à visée opérationnelle. Elle doit permettre aux forestiers de localiser les bois scolytés pour plus de réactivité et d'efficacité dans l'organisation des chantiers d'exploitation, anticiper la mise en place d'aires de stockage mutualisées et structurer la commercialisation. Un travail est en cours pour définir une méthode de suivi par télédétection de la progression des scolytes. Elle sera disponible à partir d'avril 2019. C'est sur la base de cette observation objective du développement des scolytes qu'il conviendra d'étudier les actions à entreprendre, en complément de celles déjà initiées par les interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15970

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 519

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2094